

**Direction Générale Ressources**

Direction Appui et Pilotage

Service des Opérations Foncières Sud

# TABLEAU DES TERRAINS A ECHANGER

Sur le territoire de la Commune de MICHELBACH-LE-HAUT  
Terrains situés le long de la RD 21 IV

Dressé par le Chef du Service des Opérations foncières Sud

A COLMAR, le 7 SEP. 2021

Joëlle FREYBOURGER



**Collectivité européenne d'Alsace**

Hôtel du Département  
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département  
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | [www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la  
Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

Commune de MICHELBACH-LE-HAUT - RD 21 IV

n° d'ordre		section		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	INDEMNITES				MONTANT TOTAL
				n° de la parcelle source	contenance en ares source	nature de la parcelle	lieudit					Valeur de la parcelle	de remploi à 20% en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles ... € l'are	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	16		
			(a)			Commune de MICHELBACH-LE-HAUT	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(b)x(d)	(f)=(e)x(%)	(g)	(h)=(b)x(l)are	(i)=e+f+g+h		
1	2	DP		sol	Village	Collectivité européenne d'Alsace	0,05									
2	2	66	5,35	pré	Village	Madame et Monsieur RUNSER	0,01	5,34								
Echange sans soulte																
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>0,06</b>	<b>5,34</b>								